

Concept cadre « Fête de lutte 2021 100% oui »

Introduction / Situation initiale

Les plus hautes instances de l'AFLS, le comité central, des commissions techniques et le conseil des lutteurs sont pour qu'en 2021 toutes les fêtes de lutte, qu'elles soient grandes ou petites, pour les jeunes lutteurs, les espoirs ou les lutteurs actifs, soient réalisés. Les organisateurs qui ne peuvent pas organiser leurs fêtes de lutte sont tenus d'en informer l'association/le club concerné. Le club/association concerné est tenu d'organiser l'événement sous une autre forme. L'OFSP ainsi que les réglementations cantonales doivent être respectées dans leur intégralité.

À partir du 1^{er} octobre 2020, les événements sportifs - y compris les sports de combat - pourront à nouveau avoir lieu. Lors d'un événement, une obligation générale de porter un masque s'applique à l'ensemble de la fête. Par ailleurs, l'organisateur doit disposer des capacités nécessaires pour le Contact Tracing (traçage des contacts). Seuls des places assises pourront être proposées. La nourriture et les boissons ne peuvent être consommées qu'assis. Le présent concept contient les scénarios possibles. Il s'agit de "lignes directrices et recommandations de l'AFLS". L'approbation des fêtes de lutte est de la compétence des cantons ou des communes, qui peuvent imposer des mesures encore plus strictes.

Engagement l'AFLS, associations régionales, les associations cantonales et des régions bernoises ainsi que tous les clubs de lutte

Nos directives et instructions pour le déroulement des fêtes de lutte 2021 sont conformes aux exigences officielles.

- L'organisateur est responsable du suivi de la mise en œuvre. Les règles et règlements seront respectés. Tous les membres de l'AFLS et des associations régionales montre l'exemple.
- L'organisateur se conforme aux réglementations cantonales.
- L'organisateur respecte les concepts de protection des salles ou locaux loués (commune).
- Tous les lutteurs, fonctionnaires, accompagnants et bénévoles sont responsables et se conforment à la réglementation.
- Les directives et instructions sont clairement communiquées et instruites à tous les lutteurs, fonctionnaires, accompagnants, bénévoles et visiteurs.

Lutteurs, fonctionnaires (classement, jury), accompagnants et bénévoles (rateurs, bureau de classement, restauration)

La liste d'inscription avant chaque fête de lutte contient toutes les données des lutteurs ainsi que tous les accompagnant (Contact Tracing). L'organisateur est chargé de veiller à ce que tous les bénévoles soient également saisis (Contact Tracing). Ci-dessous s'applique également lors de chaque fête de lutte :

- Seules les personnes ne présentant pas de symptômes au COVID-19 sont admises.
- En dehors des zones spécifiées (vestiaire, restauration, place de fête), les lutteurs doivent également porter un masque de protection (recommandation).
- Les jurés (jurés de table) et bénévoles portent durant toute la durée de la fête un masque de protection (recommandation).
- Produit de désinfection en suffisance.
- Pas d'eau stagnante sur la place de fête

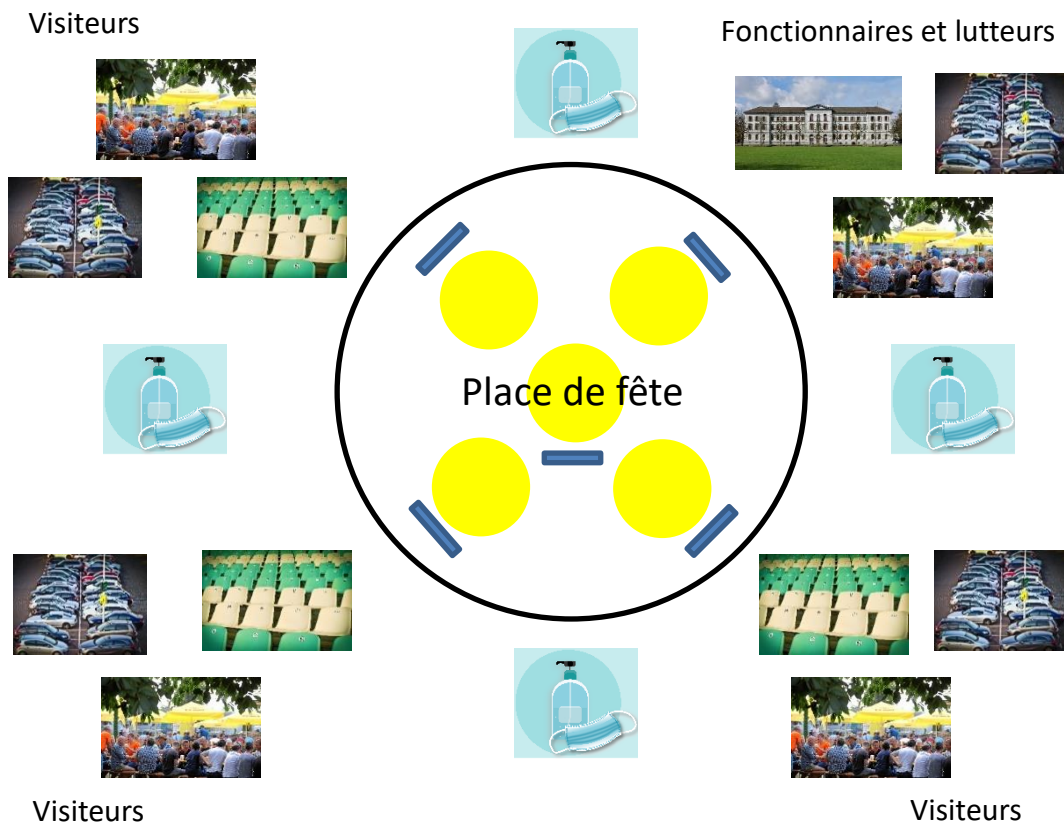
Professionnels des médias (photographes, cameramen, presse écrite)

Entre autres facteurs, la lutte suisse vit aussi grâce à la couverture médiatique. Comme jusqu'à maintenant, les médias s'inscrivent pour la fête de lutte via l'onglet calendrier sur le site de l'AFLS <https://esv.ch/fr/calendrier/>. Les responsables médias d'une fête de lutte feront le tri des représentants des médias inscrits en temps utile avant l'événement. Les règles suivantes s'appliquent à l'espace média pour chaque fête de lutte.

- Exempt de Covid-19 (pas de signes)
- Contact Tracing (saisie des adresses)
- Station de produit désinfectant
- Masque de protection pour tous les photographes, cameramen et presse écrite sur tout l'emplacement de la fête (y compris place de fête et zone d'interview).

Déroulement des fêtes de lutte (visiteurs)

a) Esquisse d'une éventuelle conception/recommandation d'un emplacement pour un emplacement de fête de lutte (création de secteurs)



b) Fête de lutte avec plus de 1'000 personnes (extérieur et intérieur)

- Le visiteur n'a aucun signe de Covid-19.
- Contact Tracing (saisie des adresses).

- Un maximum des 2/3 des sièges disponibles peut être occupé (seul le siège attribué peut être utilisé).
- Pas de place debout.
- Obligation générale de porter un masque pour les spectateurs sur l'ensemble de l'emplacement de la fête.
- Station de produit désinfectant.
- Place assise en suffisance pour la restauration (le masque de protection peut être temporairement retiré pendant la restauration).
- Mise en place lors d'une fête à l'intérieur : selon le concept de salle respectif.

c) Fête de lutte sans spectateurs

- Sur le principe, les concepts et mesures applicables sont les mêmes que ceux décrit aux points a) et b).

Fête de lutte pour les jeunes lutteurs et espoirs

- Sur le principe, les concepts et mesures applicables sont les mêmes que ceux des lutteurs actifs.

Communications

Le concept de protection pour les compétitions sera publié sur le site officiel www.esv.ch.
Le secrétariat de l'AFLS enverra également le concept de protection par courriel aux présidents des associations à tous les niveaux et aux clubs.

Action en cas d'une éventuelle infection par Covid-19

Les listes de présence sont conservées et sécurisées durant 14 jours.

Une chaîne d'infection peut être retracée sur la base de la liste de présence. Les autorités cantonales déterminent la suite de la procédure.

Le concept de protection actuel peut être adapté en tout temps et à court terme suivant l'évolution de la situation.

Ersigen, 29 septembre 2020

ASSOCIATION FEDERALE DE LUTTE SUISSE



Markus Lauener,
Obmann



Stefan Strebel,
Chef technique

Une check-list pour expliquer le concept cadre aux organisateurs peut être obtenue auprès du secrétariat de l'AFLS ou des présidents des associations respectives.